

# Résolution portant nomination d'une Rapporteuse Spéciale sur les défenseurs des droits de l'homme en Afrique - CADHP/Res.202(L)2011

nov 05, 2011

La Commission des Droits de l'Homme et des Peuples (la Commission Africaine), réunie à l'occasion de sa 50<sup>ème</sup> Session ordinaire à Banjul, Gambie,

du 24 octobre au 05 novembre 2011 ;

**Rappelant** son mandat de promotion et de protection des droits de l'homme et des peuples en Afrique en vertu de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (la Charte africaine) ;

**Rappelant** sa Résolution **ACHPR/ 69(XXXV) 04** du 4 juin 2004 sur la protection des défenseurs des droits de l'homme en Afrique, adoptée à la 35<sup>ème</sup> session ordinaire qui s'est tenue du 21 mai au 4 juin 2004, à Banjul, Gambie;

**Gardant à l'esprit** sa Résolution **83(XXXVIII) 05** du 5 décembre 2005 sur la nomination du Rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'homme en Afrique, adoptée lors de la 38<sup>ème</sup> session ordinaire qui s'est tenue du 21 novembre au 5 décembre 2005, à Banjul, Gambie;

**Considérant** sa Résolution ACHPR/Res.125 (XXXII) 07 sur le renouvellement du mandat de la Rapporteuse spéciale sur les défenseurs des droits de l'homme en Afrique, adoptée à sa 42<sup>ème</sup> session ordinaire tenue à Brazzaville, République du Congo, du 13 au 28 novembre 2007;

**Gardant à l'esprit** que dans la *Déclaration et Plan d'action de Grand Bay (Île Maurice)*, l'Organisation de l'Unité africaine (Union africaine) a appelé les Etats membres « à prendre des mesures appropriées pour mettre en oeuvre la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme en Afrique » ;

**Rappelant** la Résolution ACHPR/Res149(XLVI) 09, portant nomination de la Commissaire Lucy Asuagbor en qualité de Rapporteuse spéciale sur les défenseurs des droits de l'homme en Afrique;

**Notant** avec satisfaction le travail accompli par la Commissaire Lucy Asuagbor en sa qualité de Rapporteuse spéciale sur les défenseurs des droits de l'homme en Afrique ;

**Considérant** les nécessités du mandat;

**DÉCIDE** de nommer la Commissaire Reine Alapini Gansou en qualité de Rapporteuse spéciale sur la protection des défenseurs des droits de l'homme en Afrique pour une période de deux (2) ans, à compter du 5 novembre 2011.

**Fait à Banjul, Gambie, le 5 novembre 2011**